

CEFOR Entreprises

**Le Centre de formation des
entreprises de la CFCIM**

27 février 2019



CEFOR Entreprises

Le Centre de formation des
entreprises de la CFCIM

30 années d'existence

Un accompagnement **sur mesure** du
dirigeant et/ou du responsable des
Ressources Humaines dans toutes les
étapes du processus de formation des
équipes de l'entreprise



Certification ISO 9001 – version 2008



Vous souhaitez développer votre capital humain ?

- Nous vous proposons un accompagnement personnalisé pour toutes vos démarches de formation
- Nous contribuons, par l'ingénierie de formation, à la mise en œuvre de programmes de formation sur-mesure
- Nous révélons, adaptons et perfectionnons pour votre entreprise, les compétences individuelles de vos collaborateurs à travers des formations certifiées

Domaines d'intervention



Ingénierie de formation

- Recenser vos besoins en formation et élaborer votre plan de formation : de la détection du besoin à sa mise en œuvre jusqu'aux relations avec votre GIAC et l'OFPPT

Formations sur mesure (en intra-entreprise)

- Des programmes sur-mesure répondants à vos besoins spécifiques

Séminaires (en inter-entreprises)

- Une offre standard réunissant des profils professionnels identiques venant de différentes entreprises pour renforcer leurs compétences sur une thématique précise

Cycles de perfectionnement

- Perfectionner les compétences professionnelles de vos collaborateurs : SAD-DAF-RAF-RH-Marketing
Logistique Achat -Formation de Formateurs-
TEC Français-Anglais-Arabe ----

Parmi les métiers couverts par nos formations

- Qualité - Sécurité - Technique
- Logistique - Achat
- Finance – Comptabilité – Fiscalité
- Secrétariat
- Informatique et SI
- Organisation - Management
- Gestion de projet
- Marketing - Vente
- Expression – Communication
- Langues étrangères
- Développement Personnel
- Psychologie appliquée
- Ressources Humaines
- Formation de Formateur
- Etc.





CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC
CEFOR Entreprises

Activité au 31 décembre 2018 - CEFOR Entreprises : quelques exemples de réalisations

- Formations Grands-comptes : **895 participants**
- Formations intra-entreprises : **784 participants**
- Formations inter-entreprises : **150 participants**
- Cycles professionnalisants : **140 participants**

Nouveaux Principaux Clients :

- GROUPE PALMERAIE DÉVELOPPEMENT
- AMDL (Agence Marocaine de Développement de la Logistique)
- CRI (Centre Régional d'Investissement Casablanca Settat)
- BMCE BANK
- FIGEAC AERO MAROC
- SAFRAN
- LAMACOM
- ...

ILS NOUS FONT CONFIANCE



Peuvent bénéficier du système des CSF
(Contrats spéciaux de formation) les employeurs assujettis à la taxe de formation
professionnelle (TFP) et en situation régulière vis à vis de la CNSS
au titre de cette taxe pour « l'Année TFP » (1,60% masse salariale)

Eligibilité ?

Sont éligibles au système des CSF, les entreprises assujetties au paiement de la taxe de formation professionnelle (TFP).



Une attestation d'accès au système CSF est délivrée pour toute entreprise sur présentation d'un certain nombre de documents .

Étapes de la procédure : Dépôt du Dossier Administratif :

| | Éléments constitutifs du Dossier Administratif |
|---|---|
| 1 | Une fiche d'identification de l'entreprise (Formulaire F1) dûment remplie et portant la signature légalisée du signataire habilité |
| 2 | Le modèle J de l'extrait du registre de commerce de l'entreprise à fournir une seule fois par l'entreprise au premier dépôt ou en cas de changement |
| 3 | Pièce justifiant l'habilitation des pouvoirs du signataire du contrat (original ou copie certifiée conforme) |
| 4 | Une attestation d' Identité Bancaire de l'entreprise (original ou copie certifiée conforme) comportant l'identification du compte en 24 chiffres |

COMMENT ÉLABORER MON PLAN DE FORMATION ?

Identifier les besoins
en compétences liés
aux orientations
stratégiques

Identifier les besoins en
compétences liés aux
dysfonctionnements

Identifier les besoins de
formation individuels et
Collectifs

Consolider et ordonner
les besoins identifiés

Intégrer les orientations
de la GRH dans la
composition des emplois



Spécifier dans le rapport d'ingénierie :

- Les besoins en compétences qualitatifs et quantitatifs.
- Leur répartition par service et par projet.
- Leur répartition dans le temps.

Etablir les cahiers des charges des formations

Valider les programmes pédagogiques et choisir les formateurs

Budgétiser puis
Hiérarchiser les priorités

Etablir le plan de formation

Le Plan de Formation doit contenir, et ce, selon les modèles OFPPT :

- La fiche récapitulative des actions et des organismes de formation.
- Les fiches d'identification des actions.
- Les fiches d'identification des organismes de formation.

COMMENT ÉLABORER MON PLAN DE FORMATION ?

Les demandes de financement des actions de formation planifiées doivent contenir les documents suivants :

- L'attestation d'accès au CSF.
- L'attestation d'approbation de l'ingénierie par le GIAC.
- Le rapport d'ingénierie de formation.
- Le plan de formation.



- La demande de financement des actions de formation donne lieu à l'établissement d'un contrat spécial de formation entre l'entreprise et l'OFPPT.
- Les demandes de financement des actions d'ingénierie de formation sont traitées par les GIAC concernés.

COMMENT METTRE EN OEUVRE MON PLAN DE FORMATION ?

La réalisation des formations se fait dans le respect du cahier des charges et du calendrier préétabli.

Ensuite vient le suivi et l'évaluation des effets et des efforts de formation.



- L'entreprise dispose de la possibilité d'annuler une action de formation ou de modifier quelques données telles que : les jours de réalisation, le lieu de réalisation...
- L'annulation ou la modification doit être signalée dans un délai d'au moins trois jours ouvrables avant la date prévue pour le démarrage de l'action.

COMMENT METTRE EN OEUVRE MON PLAN DE FORMATION ?

Pour se faire rembourser auprès de l'OFPPT, l'entreprise doit préparer un certain nombre de documents :

- Le Contrat Spécial de Formation.
- Les pièces justifiant la réalisation des formations.
- Les pièces justificatives de règlement.



Le remboursement de vos actions de formation planifiées passe par un ordre de virement établi au profit de l'entreprise bénéficiaire. Les demandes de remboursement des actions d'ingénierie de formation sont traitées par les GIAC concernés.

Ils nous font aussi confiance...





**CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC**

CEFOR Entreprises

Vos Contacts

Redouane ALLAM

**Responsable Formation et
Partenariat**

Boulevard Tarik El Ouahda

Aïn Sebaâ - Casablanca

GSM : 06 67 03 03 25

LD : 05 22 34 55 94

Tél. : 05 22 35 02 12

Email : rallam@cfcim.org

Salma LITIM

**Responsable Commerciale et
Administrative**

Boulevard Tarik El Ouahda

Aïn Sebaâ - Casablanca

LD : 05 22 34 55 98

Tél. : 05 22 35 02 12

Fax : 05 22 34 03 27

Email : slitim@cfcim.org

www.cfcim.org/campus-de-formation/cefor-entreprises/



CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC
CEFOR Entreprises

Merci de vote attention